Ordonnance Souveraine n° 7.285 du 10 janvier 2019 portant modification de l'Ordonnance Souveraine n° 2.318 du 3 août 2009, modifiée, fixant les conditions d'application de la loi n° 1.362 du 3 août 2009 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption, modifiée

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	10 janvier 2019
Publication	Journal de Monaco du 18 janvier 2019[1 p.3]
Thématique	Lutte contre le financement du terrorisme, la corruption et le blanchiment

Lien vers le document : https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2019/01-10-7.285@2019.01.19

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 1.362 du 3 août 2009 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption, modifiée ;

Vu Notre Ordonnance n° 2.318 du 3 août 2009, modifiée, fixant les conditions d'application de la loi n° 1.362 du 3 août 2009 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption, modifiée ;

Voir l'article 55 de l'ordonnance n° 2.318 du 3 août 2009.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 18 janvier 2019
   ^ [p.1] https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2019/Journal-8417